



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Face au lycée Blanquer S'informer, agir, se mobiliser

réunions organisées par la section académique
les mercredi 10 octobre,
jeudi 11 octobre, vendredi 12 octobre

LA NOUVELLE SECONDE

Rentrée 2019



1. Enseignements communs

(horaires hebdomadaires élèves)

Français	4 h
Histoire-Géographie	3 h
LVA et LVB (enveloppe globalisée)	5 h 30
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Education physique et sportive	2 h
Enseignement moral et civique	
<u>Sciences numériques et technologie</u>	<u>1 h 30</u>

Quel enseignant ?



risque 18 h annualisées

2. Enseignements optionnels

remplacent les enseignements d'exploration

2 options « au plus »

1 option générale (3 h)	1 option technologique (1h30)
latin	management et gestion
grec	santé et social
3 ^{ème} langue vivante	biotechnologies
arts (au choix) : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre, histoire des arts, musique, danse	sciences et laboratoire
EPS	sciences de l'ingénieur
	création et innovation technologiques
	création et culture- design



- réduction du nombre d'options
- mise en concurrence des enseignements
- menace sur la voie technologique avec la relégation d'enseignements technologiques au rang d'options, pas financées

3. Marge d'autonomie des établissements

Lycée Châtel : 10h30/division/semaine (dont 30mn d'EMC)

Pour financer les dédoublements (insuffisant)

Lycée Blanquer : **12 h** / division / semaine

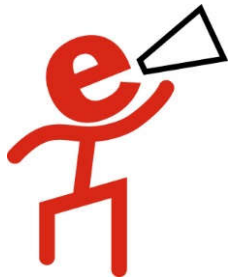
Une augmentation en trompe l'œil ! Car censée financer :

-les **dédoublements**

-les **options**

-l'**AP**

-le **tutorat** : « Un dispositif de tutorat est proposé à tous les élèves. Il consiste à les conseiller et à les guider dans leur parcours de formation et d'orientation. »



- **risque de discorde et concurrence entre disciplines**
- **doit être discutée et votée en CA**

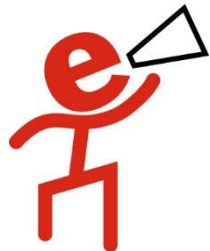
4. L'accompagnement au choix de l'orientation

« **54 heures, à titre indicatif**, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement. »

« implique l'intervention des **membres de l'équipe éducative** et, le cas échéant, des personnes et organismes invités par l'établissement et qui peuvent être mandatés par le conseil régional. »

Modalités : semaines de l'orientation, journées d'immersion dans des établissements d'enseignement supérieur, séances d'information, ateliers de réflexion en classe, visites d'entreprises, etc.

Pas de mise en place en 2018-2019 : aucun texte réglementaire ne le permet !



- **Fermeture massive de CIO !!**
- **Par qui ? Refus de l'ingérence du secteur privé**
- **Annualisation/pas dans les services**

Bilan

- Grille horaire sans option : 26h contre 28h30 actuellement...
- Risque de réduction drastique des dédoublements
- AP non financé : conséquences sur les services en français et en maths en 2de
- Mise en concurrence des personnels pour obtenir une partie de la marge



=> une réduction globale des horaires qui aboutit à une réduction de l'offre de formation pour les élèves et une dégradation des conditions de travail : plus de classes par prof, moins de dédoublements

LE NOUVEAU CYCLE TERMINAL

(première : rentrée 2019,
terminale : rentrée 2020)



1- Enseignements communs

	PREMIERE	TERMINALE
<i>Français (1^{ère})</i>	<i>4 h</i>	<i>4 h</i>
<i>Philosophie (terminale)</i>		
<i>Histoire-géographie</i>	<i>3 h</i>	<i>3 h</i>
<i>Enseignement scientifique</i>	<i>2 h</i>	<i>2 h</i>
<i>LV 1 et 2</i>	<i>4 h 30</i>	<i>4 h</i>
<i>EPS</i>	<i>2 h</i>	<i>2 h</i>
<i>EMC</i>	<i>18 h annualisées</i>	<i>18 h annualisées</i>
<i>Total</i>	<i>16 h</i>	<i>15 h 30</i>

- fin des séries : tous les élèves sont groupés sans distinction. Le tronc commun permet de faire des économies en faisant des divisions à 35 quelles que soient les spécialités
- mathématiques absentes du tronc commun
- flou sur l'enseignement scientifique : qui l'enseigne ?

2. Enseignements de spécialité : 3 en première, 2 en terminale (parmi les 3 de 1ère)

	PREMIERE	TERMINALE
<i>Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques</i>	4 h	6 h
<i>Humanités, littérature et philosophie</i>	4 h	6 h
<i>Sciences économiques et sociales</i>	4 h	6 h
<i>Langues, littératures et cultures étrangères</i>	4 h	6 h
<i>Littérature et LCA</i>	4 h	6 h
<i>Mathématiques</i>	4 h	6 h
<i>Numérique et sciences informatiques</i>	4 h	6 h
<i>Physique-chimie</i>	4 h	6 h
<i>SVT</i>	4 h	6 h
<i>Sciences de l'ingénieur</i>	4 h	6 h + 2 h de SPC
<i>Arts (au choix) : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre</i>	4 h	6 h

Qui l'enseigne ?

3. Enseignements optionnels

Durée : 3 h

1 seul possible en première ,



3^{ème} langue vivante

EPS

***arts (au choix) : arts plastiques, cinéma-
audiovisuel , danse, histoire des arts,
musique ou théâtre***

latin – grec

(peut être en plus de l'option)

4. Marge d'autonomie

Lycée Chatel : 7h en ES, L/9h en S, pour financer les dédoublements (insuffisant)

Lycée Blanquer : 8 h par semaine / division en première et en terminale, pour :

- options
- dédoublements
- AP (« horaire déterminé selon les besoins des élèves »)
- tutorat (« guider dans leur parcours de formation et d'orientation »)

Comme en classe de seconde : Accompagnement au choix de l'orientation (« 54 heures, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement. »)

Le ministère a déterminé 7 spécialités « classiques » (circulaire du 5 septembre)

elles sont censées être présentes à l'échelle du réseau d'établissements => pas forcément dans tous les lycées :

- Humanités, littérature et philosophie
 - Langues, littératures et cultures étrangères
 - Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
 - Sciences économiques et sociales
 - Mathématiques
 - Physique-chimie
 - Sciences de la vie et de la Terre.
- Le risque de la mise en réseau des lycées

Les autres spécialités dites « plus rares » ont une répartition fixée nationalement ou académiquement :

- Numériques et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur
- Arts
- Littérature et LCA (langues et culture de l'antiquité)

Circulaire académique : attention aux pièges ! (circulaire parue le 3 octobre)

- Une offre de formation doit être construite en **fonction des attendus de ParcoursSup** et des vœux des élèves de l'année précédente → risque d'enfermement du lycée dans une offre de formation réduite et réductrice
- « les sept spécialités classiques ont vocation à être proposées aux élèves dans tous les lycées sauf contexte particulier »
 - qu'est-ce qu'un contexte particulier ?
 - Dotation à la structure qui rend difficilement réalisable cette affirmation dans les petits lycées
 - Sans informations sur les moyens de l'académie et des lycées, comment s'en assurer ?
 - Sur les 7 spécialités « classiques » sont assurées, ce sont les autres spécialités qui pourraient en faire les frais : « si l'établissement souhaite proposer l'enseignement de spécialité arts, il lui sera demandé de préciser l'option retenue parmi la liste suivante : arts plastiques, théâtre, musique, histoire des arts, cinéma, danse. **Impossible de proposer plusieurs enseignements de spécialité arts ?! Menaces évidente sur l'offre de formation artistique, la diversité des enseignements.**
- Quel avenir pour les options, notamment artistiques ?

Le calendrier

- **Le calendrier académique**

7 novembre : date de remontée des spécialités

27 novembre : GT académique

17 janvier : CTA, comité technique académique : carte des spécialités, dotations

- **Le calendrier de la préparation de rentrée**

Le rôle du CA : faire respecter les prérogative du CA :
information, vote en février de la répartition de la DGH.
S'appuyer sur les outils du SNES-FSU pour agir en CA

- **Le calendrier des familles**

Procédure d'orientation en fin de classe de seconde

- « La décision d'orientation porte **uniquement sur les voies d'orientation** »
- « Dès le **deuxième trimestre**, les élèves et leurs familles formulent des intentions d'orientation sur la « fiche dialogue » qui constitue le support des échanges avec le conseil de classe. **Pour la voie générale**, ils seront invités à mentionner, également, quatre enseignements de spécialité parmi ceux proposés dans l'établissement. Ces souhaits sont portés à cinq au cas où ils comprendraient un enseignement de spécialité qui n'est pas dispensé dans l'établissement de scolarisation de l'élève. Les souhaits mentionnés sur la « fiche dialogue » font l'objet de recommandations du conseil de classe dès le deuxième trimestre. »
- « Des conventions pourront être mises en place entre deux établissements géographiquement proches afin de permettre à leurs élèves de suivre des enseignements de spécialité qui ne seraient pas offerts dans leur lycée de scolarisation. Lorsque des solutions proches ne pourront être trouvées, et dans des cas exceptionnels, un des enseignements pourra être suivi à distance, notamment dans le cas où il serait proposé par le Cned. »

Bilan

- **Avant** : spécialisation par le renforcement d'une discipline

Après : spécialisation par l'abandon d'une discipline

- **Offre d'enseignements de spécialité limitée** : la mise en réseaux des lycées publics, voire privés ?!

⇒ **Différenciation et concurrence plus marquée entre établissements qui sont mis en réseaux : 2, 3 ou 4 établissements (voire académie entière !) avec donc :**

- Déplacement des élèves
- Déplacement des enseignants
- Renforcement des inégalités entre les lycées
- Possibilité d'enseignement à distance

5. Maintien (?) des filières technologiques

Tronc commun :

<i>Français (1^{ère})</i>	<i>3 h</i>
<i>Philosophie (terminale)</i>	<i>2 h</i>
<i>Histoire-géographie</i>	<i>1 h 30</i>
<i>mathématiques</i>	<i>3 h</i>
<i>LV 1 et 2 dont 1 h d'enseignant technologique en LV1</i>	<i>4 h</i>
<i>EPS</i>	<i>2 h</i>
<i>EMC</i>	<i>18 h annualisées</i>

Spécialités par séries :

Série	Enseignement	Volumes horaires en classe de première	Enseignement	Volumes horaires en classe de terminale
ST2S	Physique-chimie pour la santé	3 h	-	-
	Biologie et physiopathologie humaines	5 h	-	-
			Chimie, biologie et physiopathologie humaines	8 h
	Sciences et techniques sanitaires et sociales	7 h	Sciences et techniques sanitaires et sociales	8 h
STL	Physique-chimie et mathématiques	5 h	Physique-chimie et mathématiques	5 h
	Biochimie-biologie	4 h	-	-
	Biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	9 h	-	-
			Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	13 h

STD2A	Physique-chimie	2 h	-	-
	Outils et langages numériques	2 h	-	-
	Design et métiers d'art	14 h	Analyse et méthodes en design	9 h
			Conception et création en design et métiers d'art	9 h
STI2D	Innovation technologique	3 h	-	-
	Ingénierie et développement durable (I2D)	9 h	-	-
	-	-	Ingénierie, innovation et développement durable (2I2D) avec 1 enseignement spécifique	12 h
			parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique	
	Physique-chimie et mathématiques	6 h	Physique-chimie et mathématiques	6 h

STMG	Sciences de gestion et numérique	7 h	-	-
	Management	4 h	-	-
	-	-	Management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique parmi : gestion et finance ; mercatique (marketing); ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion.	10 h
	Droit et économie	4 h	Droit et économie	6 h



Réduction du nombre de spécialités par rapport aux séries actuelles !

Estimez le nombre d'heures perdues dans la DGH avec le SNES-FSU Versailles

<http://versailles.snes.edu/spip.php?article4547>

Le SNES-FSU met à votre disposition un outil permettant de calculer les effets de ces grilles horaires sur la DGH de votre établissement et donc, de connaître la diminution d'heures (et par conséquent les suppressions de postes) prévisible.

Mode d'emploi

- 1- Munissez-vous des **documents distribués lors du CA sur la DGH**,
- 2- Dans le tableur ci-dessous, **complétez les cases qui sont en bleu** : nombre de divisions par niveau, pour la prochaine rentrée, puis, toujours par niveau, précisez le nombre d'heures consommées pour assurer les enseignements (hors pondération).
- 3- **Vous obtiendrez alors automatiquement, en bout de ligne, le nombre d'heures perdues** dans l'hypothèse d'une mise en place du lycée Blanquer .
- 4- Pour finir, **remplissez le formulaire en bas de page** : cela nous permettra d'avoir une vision fine des conséquences de cette réforme sur différents type de lycée de l'académie et ainsi de mener campagne pour une autre réforme du lycée. Les premiers retours sont sans appel : **un peu plus de 8% des DGH serait amené à disparaître** !

Les nouveaux programmes

- Un Conseil supérieur des programmes de plus en plus décrié
- Les réactions du SNES-FSU et des associations disciplinaires
- Les projets de programmes : <https://www.snes.edu/Projets-de-programmes-du-lycee-lever-le-voile.html>

L'actualité de la profession

► Lycée, bac, post-bac S'informer et agir !

Les réformes de l'enseignement secondaire et supérieur auxquelles il faut ajouter celles de la (...)

► Lire la suite...

► Vérifier son « État VS » Quel calendrier (...)

L'État VS (ventilation du service) est le récapitulatif officiel du service d'enseignement. Il doit (...)

► Lire la suite...

Actualités syndicales

► Bienvenue dans la rubrique pétitions Cio, stagiaires, cpe...

Vous trouverez dans cette rubrique les pétitions du SNES et celles auxquelles participent (...)

► Lire la suite...

► Mon « Rendez-vous de carrière » a eu lieu : faire un premier bilan Les étapes finales du « Rendez- vous »

Les différentes étapes de mon « Rendez-vous de carrière » ont eu lieu. Ce mois de Juin, je dois (...)

► Lire la suite...

Communiqués du SNES

► Éducation nationale : grève le 12 novembre ! 2 650 suppression de postes

C'est avec consternation et incompréhension que les organisations syndicales FSU, UNSA-Education, (...)

► Lire la suite...

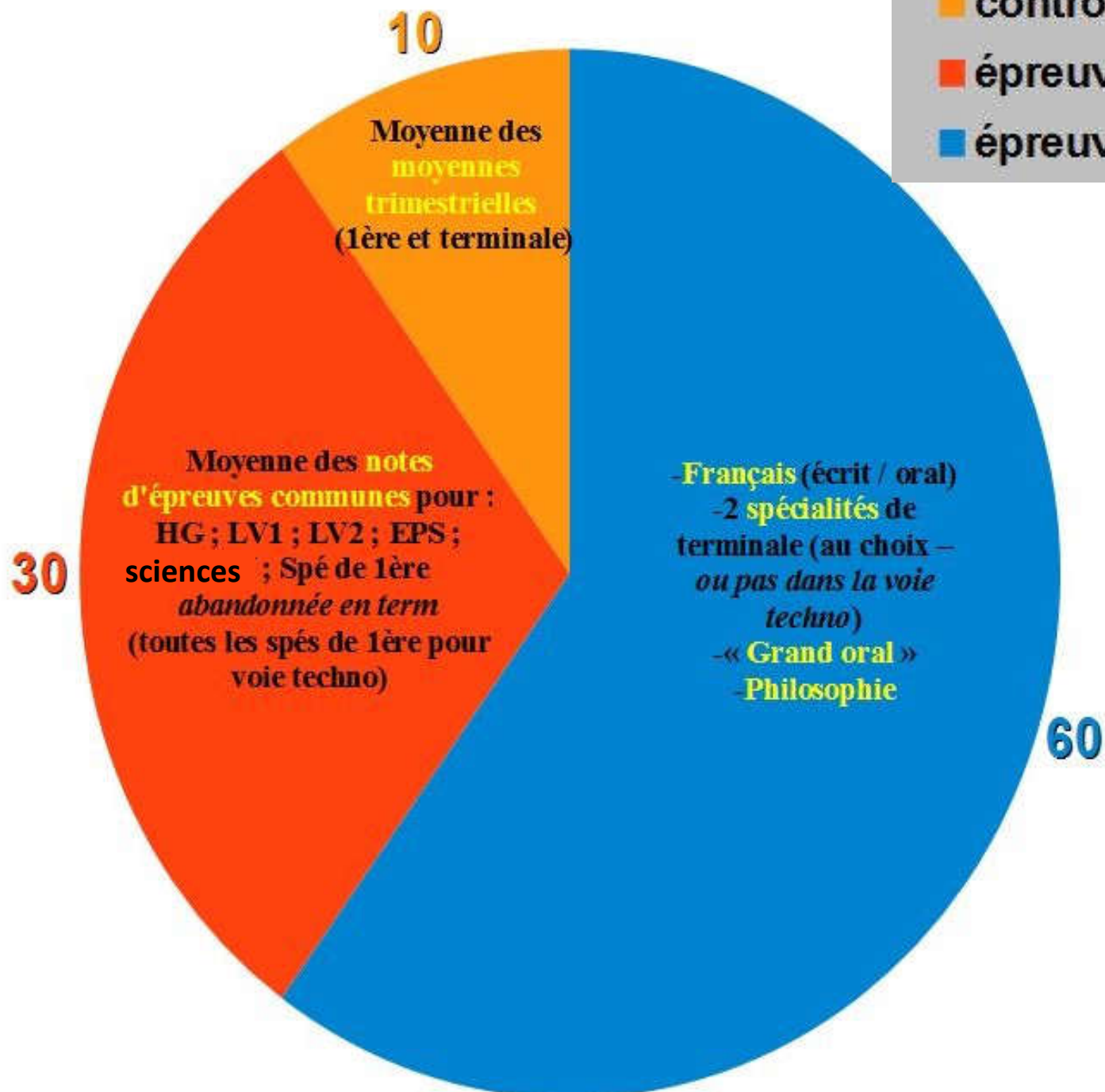
► Pourquoi le SNES-FSU ne se rendra pas à la convocation du CSP Téléchargez les projets de programme !

Dernière minute le 9 octobre : téléchargez les projets de programmes de Seconde et parfois (...)

► Lire la suite...

LE NOUVEAU BAC (session 2021, donc dès 2019-2020 en 1^{ère})



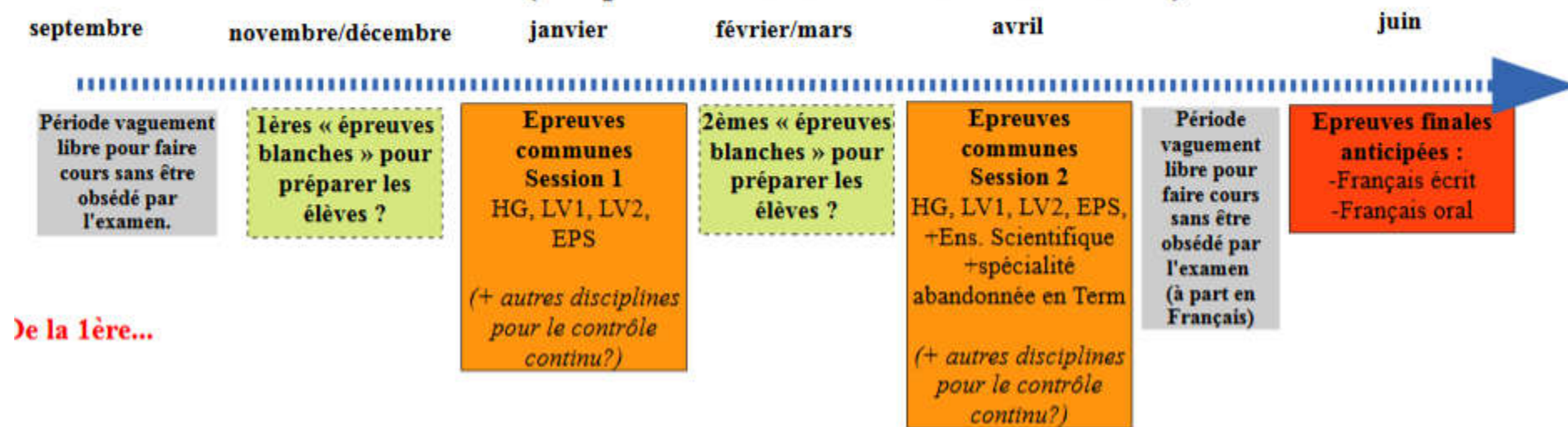


■ contrôle continu « pur »

■ épreuves communes

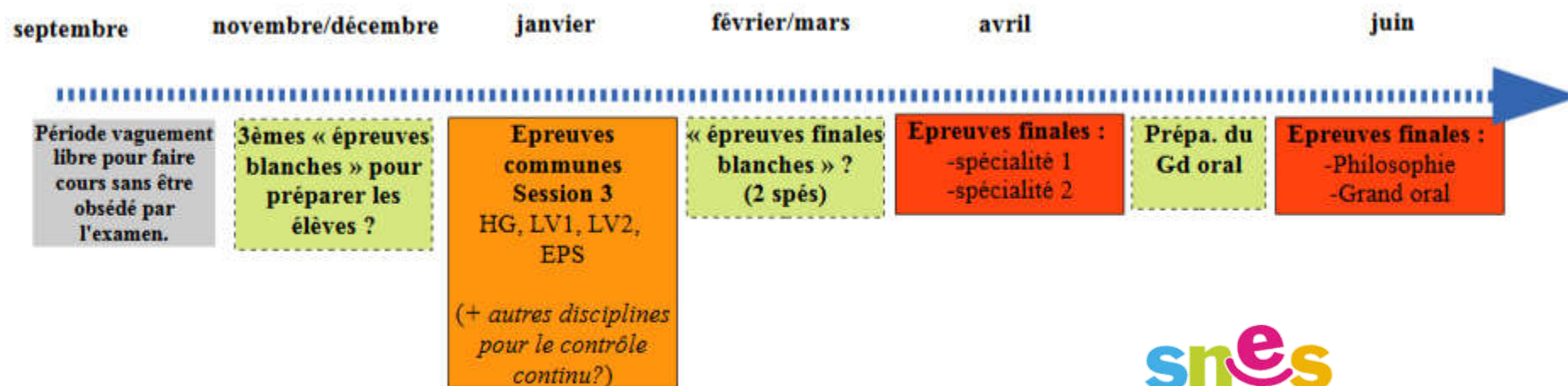
■ épreuves finales

Le bac Blanquer : l'évaluation permanente ! (30 épreuves minimum sur deux années)



De la 1ère...

... A la Terminale !





- un bac alourdi : 21 épreuves sur deux ans (de 2 périodes de « sprint » à 5)
- scolarité phagocytée par le bachotage continu
- liberté pédagogique des enseignants réduite avec le calendrier des épreuves communes
- transfert complet de la charge de travail d'examen sur les enseignants
- Calendrier articulé avec Parcoursup : en terminale, passage des épreuves de spécialité avancé en mars pour les intégrer à Parcoursup. Epreuves communes décalées sur la fin de l'année ?

Agir à tous les niveaux contre le lycée Blanquer avec le SNES-FSU

- Exiger une réunion la plus large possible avant la remontée des choix d'enseignement de spécialité
- Intervenir avec la liste des questions à poser réalisée par le SNES-FSU (voir le site : www.versailles.snes.edu)
- Envoyer les informations à la section départementale et académique en vue des instances académiques à venir
- Informer les parents : tracts, réunions d'informations. Les fédérations de parents d'élèves ont le droit de disposer d'un local dans le lycée et peuvent aussi organiser une réunion à l'attention des parents d'élèves. Rapprochez-vous des élus parents au CA pour organiser une telle réunion
- Ces réunions peuvent se tenir à l'échelle d'un bassin regroupant des collègues et parents de plusieurs lycées. La section départementale du SNES-FSU peut vous aider à organiser une telle réunion
- Préparer la grève du lundi 12 novembre
- Contacts : la section académique : s3ver@snes.edu
Les sections départementales : snes78@versailles.snes.edu, snes91@versailles.snes.edu, snes92@versailles.snes.edu, snes95@versailles.snes.edu

